

## les pouvoirs de résolution des crises appartenant au Pres

Par **Jean(Christophe)**, le 17/04/2006 à 16:12

Bonjour à tous, en ce moment j'ai une dissertation à réaliser sur ce thème, les pouvoirs de résolution des crises appartenant au chef de l'Etat sous la Ve République.

Je vois ainsi les thèmes principaux à aborder, seulement sur le plan même je n'arrive pas à le concocter.

J'analyserais ainsi les thèmes tenant à la dissolution de l'Assemblée nationale, utilisée à la suite d'un renversement du gouvernement permettant au peuple de choisir entre l'Assemblée et le gouvernement (par son intermédiaire le président, désaveu ou non).

Je parlerais également des pouvoirs tenant à l'article 16 de la Constitution, pouvoirs exceptionnels dits de crise, avec les conditions de sa mise en application, ses prérogatives, mais également des risques encourus, je reviendrais ainsi sur 61, et le maintien de l'application de cet article bien après la fin des problèmes en Algérie.

Comme problématique j'aurais outre le plan bateau genre : quelles sont les pouvoirs appartenant au chef de l'Etat de résolution des crises, l'omnipotence des pouvoirs présidentiels de résolution des crises, cependant pas très bien formulé.

J'aimerais ainsi savoir si vous auriez des idées de plan pour harmoniser tout ceci.

Merci d'avance.